ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 1267

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué aux libertés locales à propos du constat par certains élus locaux d'un désengagement progressif des services déconcentrés de l'État dans les secteurs ruraux, et dans le même temps une sollicitation plus forte auprès des communes pour prendre en charge des services auparavant gérés par les administrations d'État. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend impulser afin de maintenir les services de l'État auprès des communes situées en zone rurale.

Données clés

Auteur : M. Georges Colombier
Circonscription : Isère (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1267
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : libertés locales
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2796